



Des délinquants millionnaires dépouillent des retraités !

Escroqueries et vols en série sur les retraites !

q Nos retraites sont maintenant désindexées des prix (0,3% au lieu de 1,7 %) en plus de la CSG et des autres mesures ! Au voleur !

Gâce au mouvement Gilets jaunes, un retraité seul, jusqu'à 2000 €, n'aura plus la hausse CSG. C'est à mettre à l'actif de la lutte à laquelle nous participons, surprenante à bien des égards, mais clairement contre l'injustice sociale que nous subissons.



L'abattement fiscal est censé aider les personnes à faibles revenus. Il est en parti récupéré par cette mesure CSG !

Les services fiscaux ne constateront le revenu fiscal que lors des déclarations : la hausse CSG continuera d'être payée et sera éventuellement remboursée au 1^{er} juillet.

Pour autant, Macron n'a pas annulé sa taxe sur les petites retraites. Son annonce est volontairement trompeuse. Il avait déjà fait le coup lors de l'instauration de cette taxe en parlant de pensions à partir de 1200 € concernées, alors que des retraités, même avec 800 € par mois ont été taxés !

Rebelotte. Cette fois il parle de 2000 €. Mais la hausse CSG ne s'applique pas suivant le montant de la retraite, mais du revenu fiscal de référence. Pour un couple retraités, ou dont l'un est salarié, et l'autre retraité, la taxation est maintenue pour des retraites largement inférieures à 2000 €.

En fait, le gouvernement avoue, que, jusqu'ici, cette taxe frappait y compris de très très bas revenus, alors que le parvenu qui sert de président disait que « c'était les plus aisés des plus aisés qui payaient » (sic) selon sa formulation exacte, dite devant des millions de téléspectateurs !

Au 1er janvier 2019, près d'un retraité-e sur trois continuera à payer le taux maximum :

⊗ Le célibataire au revenu fiscal total de plus de 22580 € (net mensuel 2019 € à 60 ans, 2125 € à 65 ans si abattement fiscal)

⊗ Le couple ayant plus de 34636 € à 2 (net mensuel 3097 € à 2 ayant 60 ans, 3522 € à 65 ans si 2 abattements fiscaux).

ESCROQUERIE POUR TOUS

Certes, le gouvernement cherche à diviser les retraités entre eux, et avec les actifs, comme c'est de coutume. Mais cette taxe est une escroquerie pour tous, quel que soit le montant de notre retraite.

Tout le monde a cotisé proportionnellement à son salaire, certains à 2 complémentaires. C'est un vol pur et simple que de maintenir cette taxe sur les retraités, même en modifiant le niveau pour y échapper.

Redisons-le: la pension retraite n'est pas une prestation ou un don de l'Etat, c'est le résultat de NOS cotisations sociales de travailleurs, plus de 40 ans de travail !

C'est un détournement de fonds que de prendre les cotisations des salariés pour la retraite (pour payer la pension des retraités actuels, comme demain d'autres paieront pour ceux actuellement en activité, comme les retraités actuels ont payé celle des autres) pour en faire tout autre chose !

De plus, sur une partie de la CSG, on paye l'impôt sur le revenu sur de l'argent que l'on ne touche pas (!!), on paye un impôt (sur le revenu) sur quelque chose qui est déjà un impôt (la csg). Ils font forts quand même les escrocs... qui se sont supprimés l'ISF !



Des millionnaires dépouillent des retraités !

Vols en série sur les retraites

↳ Suite de la page 4

NOS PENSIONS DÉSINDEXÉES DES PRIX !

Non seulement, il n'a pas enlevé sa taxe inadmissible sur nos pensions pour tous, mais il a ajouté en plus... le blocage des pensions et leurs désindexations de la hausse des prix pour tous, ce qui nous frappe encore plus !

Après le blocage en 2018, le report de la date de revalorisation (au total, une année perdue)...

Voici, depuis ce début 2019, notre pension désindexée de la hausse des prix : 0,3% au lieu de 1,7% selon l'indice officiel !

81,4% de perte sèche mensuelle supplémentaire ! Avec les meilleurs vœux du président et de son gouvernement de millionnaires !

Et pour les retraites complémentaires, c'est pareil ! (voir en page 3)

Il y en a plus que marre de cette haine anti-retraité ! Retraités qui ont travaillé et cotisé plus de 40 ans ! Certains, comme chez nous, à la SNPE aujourd'hui ArianeGroup, le nez et les poumons exposés sur des produits criminels (amiante, trichloréthylène, benzène etc.. tous aujourd'hui classés cancérigènes).

Tous nos malades, nos morts, dont, « responsables mais pas coupables », ils se contrefoutent, et avec, en prime, le danger permanent pyrotechnique, qui a fait encore, il y a peu, un jeune ouvrier mort et plusieurs autres brûlés.

"La génération dorée", "des enfants gâtés", comme osent le dire et l'écrire des députés, des gouvernants et même des dits journalistes !

Pas besoin de grand blablabla ! La seule solution c'est la ré-indexation de notre retraite à minima sur la hausse des prix et le retrait pur et simple de cette hausse CSG ! Et nous rendre ce qu'ils nous ont volé !

Pendant ce temps, la suppression de l'ISF (dont la valeur globale est équivalente à la taxation des retraites) est maintenu ! On paye pour eux. Un choix d'injustice de classe qui continue ! Notre lutte, aussi, continue, plus que jamais !



Complémentaires Santé pour 2019

La santé est toujours plus chère. Elle prend de plus en plus de place dans le pouvoir d'achat, en particulier celui des retraités, qui ne cesse d'être amputé.

L'année dernière, ils ont augmenté le forfait hospitalier. Cette année, c'est la participation aux actes médicaux supérieurs à 120 € qui passe de 18 € à 24 €.

La Mutualité dénonce cette mesure qui va entraîner une hausse des cotisations. Elle fait remarquer que cela concerne des patients qui subissent des actes lourds et des restes à charge plus importants que la moyenne. Mais rien n'y fait. Notre santé, n'est pas leur problème !

Vous trouverez dans les pages suivantes notre comparatif 2019.

Avec la création d'ArianeGroup, un nouveau contrat santé a vu le jour (géré par Humanis). Peuvent y adhérer les retraités qui ont pris leur retraite à compter du 01.10.17 (à condition d'avoir conservé le contrat en préretraite) et pré-retraite à compter du 01.07.16.

Ce contrat bénéficie de 5€ de réduction pour l'ouvrant droit, grâce au fonds de réserve, pour 3 ans. Il existe 2 options.

Ceux qui ont quitté Herakles avant ces dates restent (sans obligation) au contrat santé Safran (géré par harmonie), mais la direction refuse qu'ils puissent entrer dans le contrat ArianeGroup !

Enfin, les dépassements d'honoraires, continuent de plus belle ! Les remboursements sont différents selon que le médecin soit adhérent OPTAM (remplaçant du CAS) ou pas. La plupart, sinon tous, ne le sont pas, cela se traduit par des restes à payer importants en particulier en chirurgie (voir pétition p.8) !